

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à l'organisation des repas lors de animations festives de fin d'année pour les personnes de 60 ans et plus de la ville de Montereau-Fault-Yonne

DATE
D'AFFICHAGE

02 février 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

N° D_10_2024 (Marchés Publics)

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 22 janvier deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par M. LEMOINE, M. MEBARKI représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CAMACHO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JÉGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,
- Vu la délibération municipale n° D\_85\_2023 du 3 juillet 2023 portant autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture de produits alimentaires pour les animations festives de la ville de Montereau-Fault-Yonne,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 22 janvier 2024,
- Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission du 23 janvier 2024,

Il convient de modifier, en raison de la redéfinition des besoins la délibération municipale n° D\_85\_2023 du 3 juillet 2023

Il convient désormais de lancer cette même procédure, avec un montant global estimatif de 140 000 € HT, et une décomposition en 2 lots comme suit :

- Lot 1 : Repas de Noël
- Lot 2 : Services à table

.../...

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- De modifier la délibération municipale n° D\_85\_2023 du 3 juillet 2023
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :  
Organisation des repas lors des animations festives de fin d'année pour les personnes de 60 ans et plus de la ville de Montereau-Fault-Yonne
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON